



Le 28 avril 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECONSTITUTION EN ACTIONS DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT ET DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE EXISTANTS

Le 26 avril 2006, l'Assemblée Spéciale des titulaires de certificats de droit de vote a approuvé le projet de reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions moyennant le rachat par Bouygues de la totalité des certificats de droit de vote au prix de 5,46 euros par certificat de droit de vote et l'attribution gratuite de ces certificats aux porteurs des certificats d'investissement.

Le 27 avril 2006, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et des titulaires de certificats de droit de vote a décidé de procéder à cette opération de reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions aux conditions citées ci-dessus.

En conséquence, l'opération de reconstitution et le début de la mise en paiement du prix de rachat des certificats de droit de vote interviendront le 18 mai 2006.

Le calendrier détaillé de l'opération fera l'objet d'un avis Euronext.

Annoncée le 1^{er} mars 2006, cette opération permet de simplifier la structure du capital de Bouygues.

Au 31 décembre 2005, il y avait 473 584 certificats d'investissement et certificats de droits de vote en circulation.